

Directive Inondation

Bassin Artois-Picardie

Une logique en 3 étapes

Phase 1 : Évaluer

- Évaluation préliminaire des risques d'inondation (**EPRI**) - décembre 2011

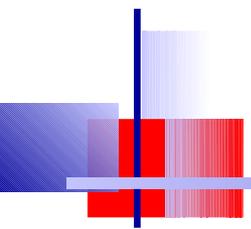
Phase 2 : Sélectionner – approfondir la connaissance

- Sélection des territoires à risque important (**TRI**) – Septembre 2012
- Cartographie précise pour ces territoires - décembre 2013

Phase 3 : prendre des mesures

- Plan de gestion des risques inondation (**PGRI**) - décembre 2015

Un processus cyclique = une mise à jour tous les 6 ans



Sélection des territoires à risque important

Septembre 2012

Phase 2 : sélection des TRI

Rappel des critères de choix :

- TRI de niveau national :

+ de 50% de la population exposée dans l'EAIPce soient dans les TRI

Les TRI sélectionnés sont : **Lille, Valenciennes, Douai-Lens et Béthune**

- TRI de niveau local :

1 TRI par district

Prise en compte de la spécificité submersion marine et bassin transfrontalier

Les TRI sélectionnés sont : **Calais, Dunkerque, Maubeuge et Amiens**



Phase 2 : sélection des TRI

Rappel des critères de choix :

- TRI sous réserve d'engagement :

- + 15 000 habitants exposée dans l'EALPce
- **ET** engagement d'une structure locale

Les TRI proposés sont : **Saint-Omer, Berck, Abbeville, Armentières, Arras et Saint-Amand**

Durant le mois de Mai 2012, association des parties prenantes : communes, EPCI, EPTB, Syndicats mixtes gestion de l'eau et Conseils Généraux et Régionaux



Phase 2 : sélection des TRI

Bilan de l'association					Proposition de décision
TRI identifié sous réserve d'engagement d'une stratégie	Engagement reçu	Qui ?	Stratégie en cours	Stratégie commune avec un autre TRI	TRI
SAINT-OMER	oui	SMAGEAA	PAPI Audomarois	non	oui
BERCK	non				non
ARMENTIERES	en cours	SYMSAGEL	PAPI Lys	Béthune	
SAINT-AMAND	non				non
ARRAS	non				non
ABBEVILLE	oui	AMEVA	Plan Somme	Amiens	oui

Phase 2 : sélection des TRI

Modalités de prise en compte des remarques de la consultation :

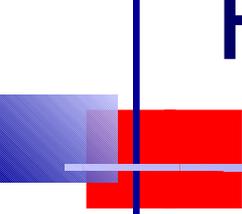
- Absence de volontaires pour les TRI de Berck, Arras et Saint-Amand
- Proposition du SYMSAGEB pour le TRI du Boulonnais

Ce TRI est impacté par les débordements rapides de la Liane, + de 8 000 emplois ainsi que environ 12 000 habitants sont impactés par l'EALPce

Acceptation de la liste des TRI par les membres de la CI lors de la réunion du 7 juin 2012 sous réserve de la réception des engagements attendus

Un découpage des TRI à l'échelle des limites des SAGE pour une meilleure organisation a été présenté et acté en Comité de Bassin du 29 juin 2012.

Phase 2 : sélection des TRI



Depuis le Comité de Bassin du 29 juin 2012 :

- Report de décision d'engagement du SYMSAGEL à la réunion de plénière du 15 octobre 2012 (problème de quorum)
- Refus du SYMSAGEB du 2 octobre 2012 de s'engager à porter une stratégie sur le TRI de Boulogne



Phase 2 : sélection des TRI

La liste finale des TRI avec leurs typologies est la suivante :

Dunkerque et Calais : Submersion Marine

Béthune/Armentières (à valider le 15/10/12) : débordement du cours d'eau « Lys »

Lille : débordement de cours d'eau « Lys », « Marque » et « Deûle »

Saint Omer : débordement du cours d'eau de « L'Aa » et du « Marais Audomarois »

Abbeville et Amiens : débordement de cours d'eau de « La Somme » (l'étude traiterait également de la remontée de nappe).

Douai : débordement de cours d'eau « La Scarpe »

Lens : débordement de cours d'eau « La Deûle » et « canal de Lens »

Valenciennes : débordement de cours d'eau « l'Escaut »

Maubeuge : débordement des cours d'eau « La Sambre » et « La Solre »





Identification des potentiels Territoires à Risques Importants (TRI) dans le bassin Artois-Picardie (seconde liste)

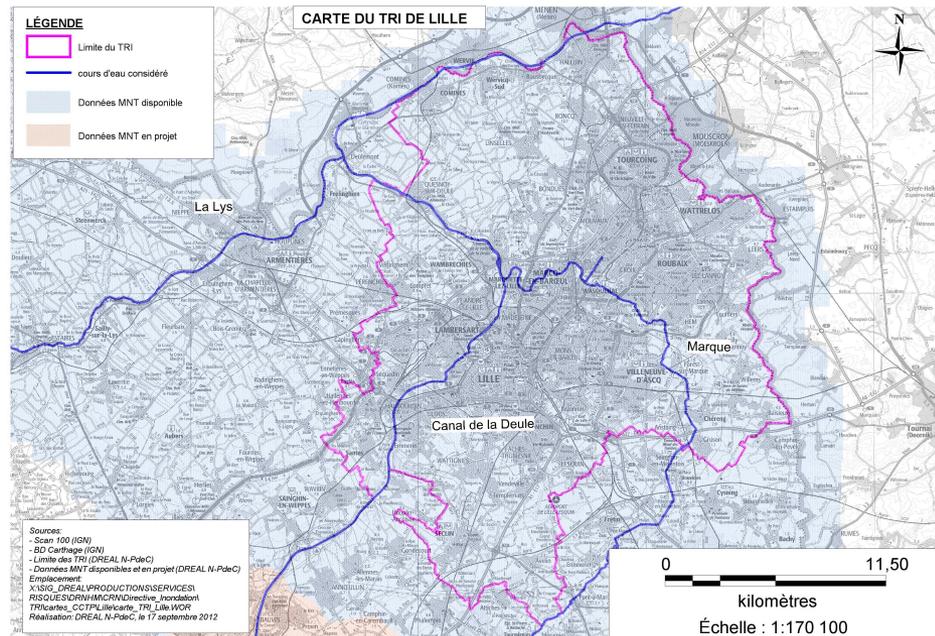
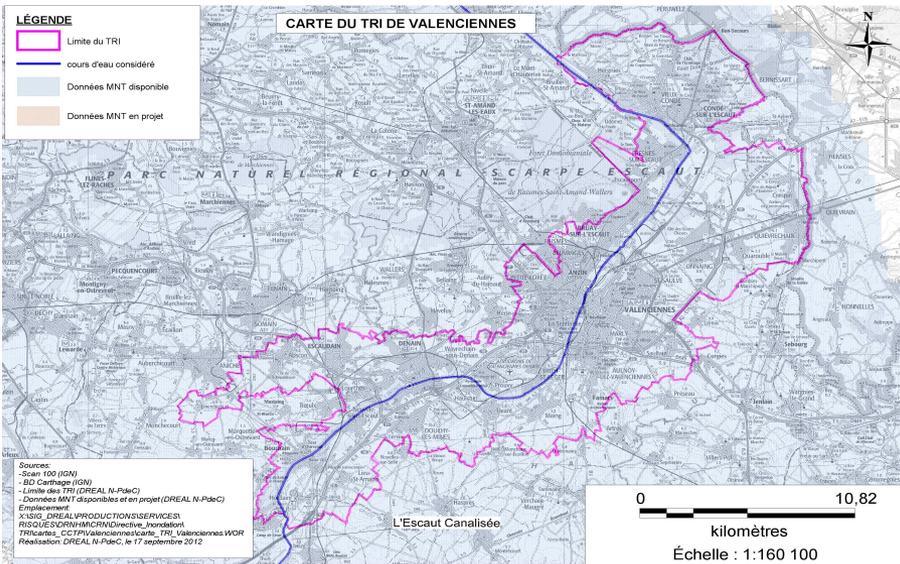
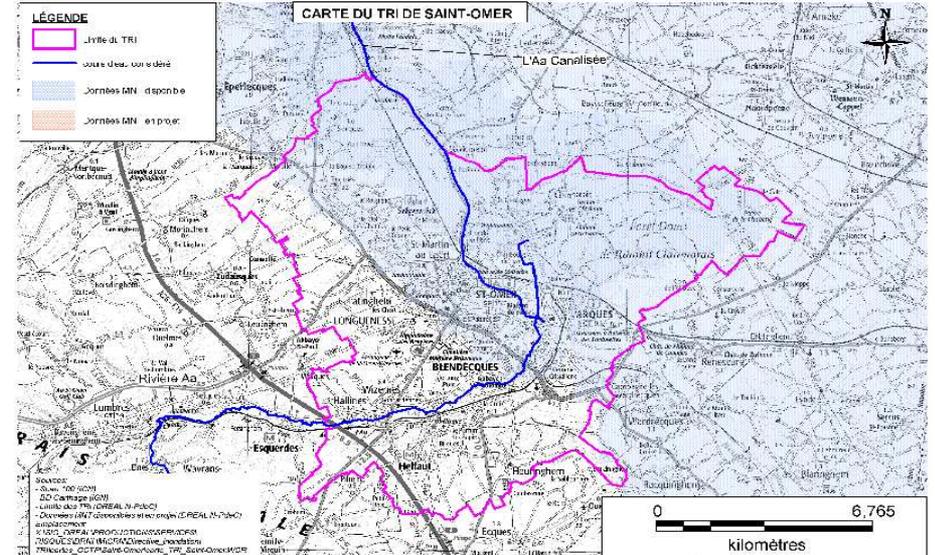
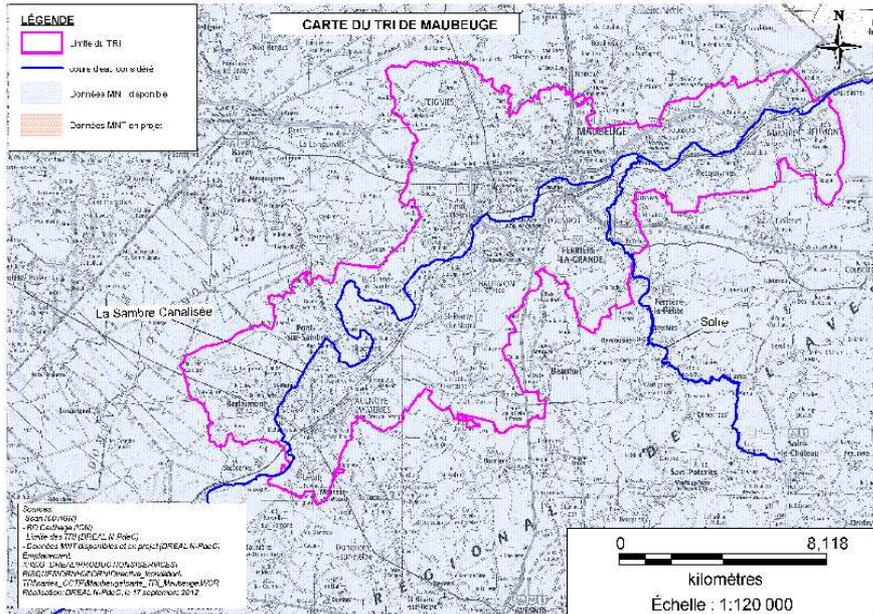
LÉGENDE	
	Limite de district
	ETRI/IAZ
	TRI selon les critères nationaux
	TRI selon les critères locaux
	TRI sous réserve d'engagement
	Limite des SAGE

Actualisation de la carte des TRI du Bassin Artois-Picardie



© SAS DREAL Nord-Pas-de-Calais / SR / DRIEMA / CRW
Service : DREAL Nord-Pas-de-Calais / DRIEMA / CRW
Bâtiment : DRIEMA / CRW / Service : DRIEMA / CRW
Site de base : Nord-Pas-de-Calais / page : Nord-Pas-de-Calais / DRIEMA / CRW /
Date de mise à jour : 10/05/2017

Quelques périmètres de TRI...



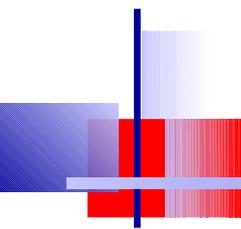
Phase 2 : sélection des TRI

- **Rapportage** transmis à la DGPR en vue de réaliser un arrêté ministériel listant que les TRI de niveau national liés aux crues des grands fleuves (Loire, Rhin, Rhône et Seine) - *Septembre 2012*

Un rapportage modificatif sera réalisé suite aux décisions du SYMSAGEB et du SYMSAGEL

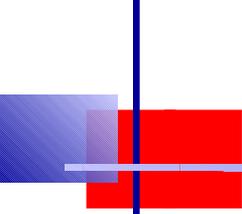
- **Après parution de l'arrêté ministériel**, un arrêté préfectoral listant les TRI du bassin Artois-Picardie sera pris et transmis à la DGPR – *Octobre - Novembre 2012*





TRI : cartographies et stratégies locales

12 octobre 2012



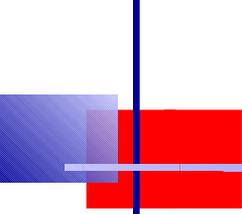
Pour chaque TRI - cartographies

D'ici fin 2013, cartographie des surfaces inondables et les risques sur les événements:

- fréquents ($T < 30$ ans)
- moyens ($100 < T < 300$ ans)
- extrêmes (> 1000 ans)

Cartographie au 1/25 000ème

Objectif : affiner la connaissance de l'exposition des enjeux aux inondations en vue de réaliser des Plans de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI)



Pour chaque TRI - cartographies

Des marchés sont en cours de finalisation :

- Pour les TRI Lille, Lens, Douai et Valenciennes

(scénarios fréquent, moyen et extrême)

un marché hydrologique

un marché hydrogéomorphologique et modélisation

(consultation lancée le 04/10)

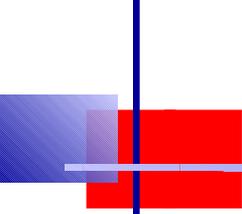
- Pour les TRI de Maubeuge, Saint-Omer et Béthune/Armentières

(uniquement scénario extrême compte tenu de l'existant)

un marché hydrogéomorphologique et modélisation

Ces marchés seront lancés courant octobre 2012





Pour chaque TRI - cartographies

- Pour les TRI Calais, Dunkerque

(submersion marine)

Etude aléas DHI en cours (Rendu fin 2012 et concertation début 2013)

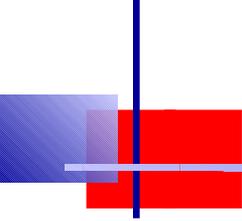
- Pour les TRI de Abbeville et Amiens

(débordement de la somme et remontée de nappe)

Étude BRGM en cours (Résultats attendus fin 2012)

un marché hydrogéomorphologique et modélisation





Organisation

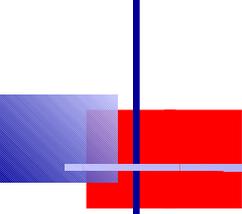
- Une **note d'organisation** sera présentée et à valider lors de la Commission Administrative de Bassin du 27 novembre 2012
 - pilotage des études par la DREAL de bassin
 - les collectivités et leurs groupements compétents en matière d'urbanisme et les EPTB de chaque TRI ainsi que le comité de bassinCB seront associés à l'élaboration des cartographies via un courrier d'information (Décembre 2012) et deux consultations (Janvier et septembre 2013)

PLANNING PREVISIONNEL POUR L'ELABORATION DE LA CARTOGRAPHIE DES TRI

mois/année semaine	10/12	11/12	12/12	01/13	02/13	03/13	04/13	05/13	06/13	07/13	08/13	09/13	10/13	11/13	12/13
Appel d'offre	[Barre bleue continue]														
publication de l'appel au JO etc.	[jaune]														
Consultation	[orange]	[orange]	[orange]												
examen des offres			[jaune]												
signature des marchés			[jaune]	[rouge]											
Cartographie aléa	[Barre bleue continue]														
prise en compte de la concertation sur les cartographies				[jaune]	[jaune]	[jaune]									
Cartographie risques	[Barre bleue continue]														
rapportage Europe	[Barre bleue continue]														
Concertation	[Barre bleue continue]														
information des parties prenantes (courrier)	[jaune]	[jaune]	[jaune]	[rouge]											
réunion /TRI avec parties prenantes				[jaune]	[jaune]	[jaune]						[jaune]	[jaune]		
concertation « technique »						[jaune]	[jaune]	[jaune]							
concertation													[orange]	[orange]	[orange]
Présentations en commission inondation	[jaune]										[jaune]				
Présentations en comité de bassin												[jaune]			

- délai butoir
- période incompressible (réglementaire)
- période estimée





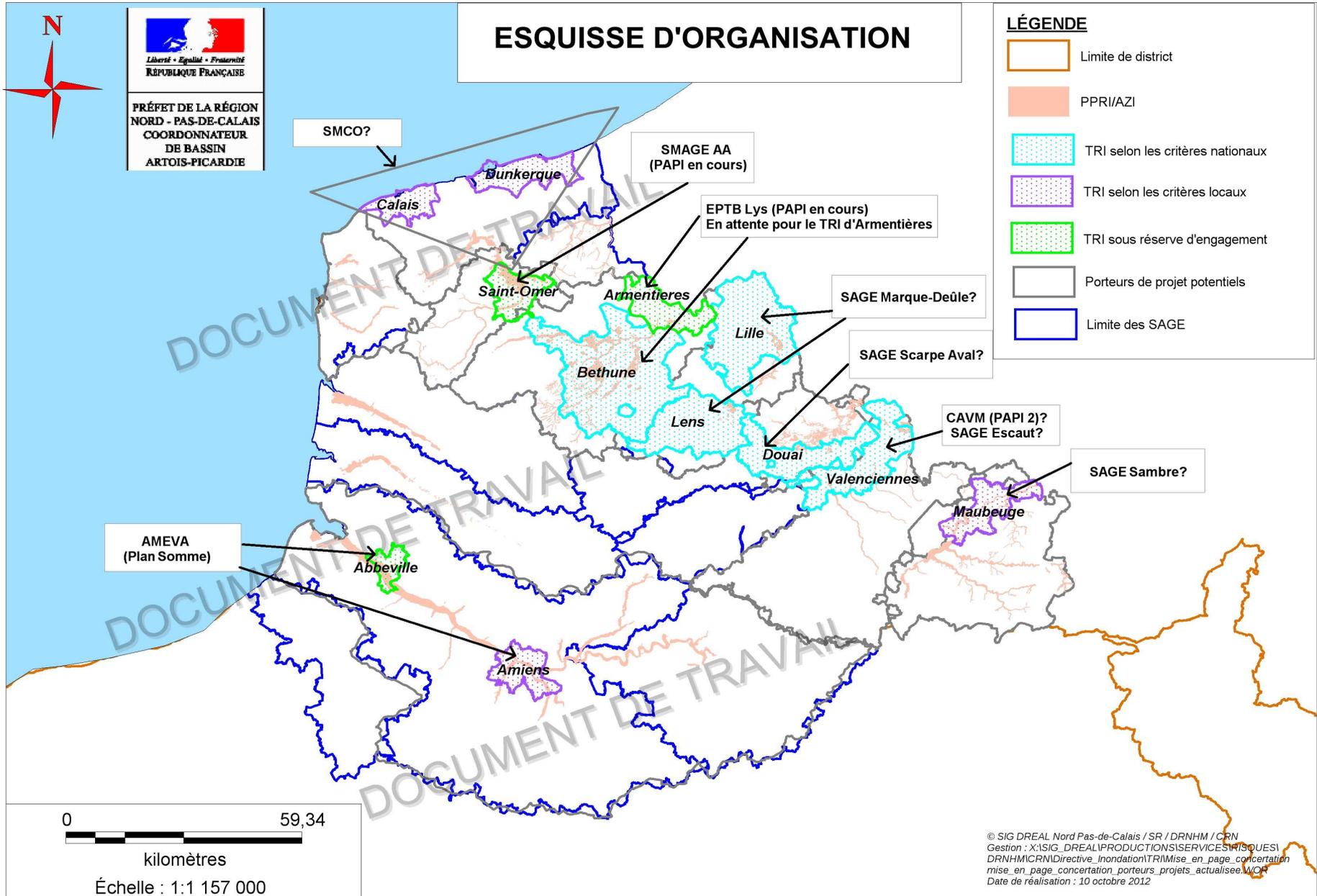
Les étapes suivantes...

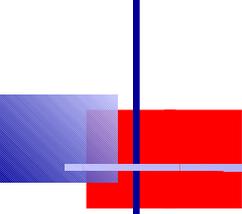
D'ici Septembre 2014, sur chaque TRI, définir :

- les objectifs de réduction des conséquences négatives poursuivis (qualité et délais)
- les périmètres des stratégies à écrire
- les parties prenantes concernées

=> Les structures pressenties pour la maîtrise d'ouvrage de ces stratégies seront sollicitées pour confirmer cet engagement.







Les étapes suivantes...

D'ici fin décembre 2015, élaboration des plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) qui définiront pour chaque district :

- les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations sur les enjeux humains, économiques, environnementaux et patrimoniaux
- les mesures à mettre en œuvre pour l'atteinte de ces objectifs